



ASSEMBLEE GENERALE
23 janvier 2021
Montgeron Salle Rottembourg
Procès verbal

ORDRE DU JOUR

I.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 octobre 2020	1
II.	RAPPORT MORAL par la Présidente.....	1
III.	RAPPORT D'ACTIVITE par les membres du bureau	4
IV.	RAPPORT FINANCIER par le Trésorier :	8
V.	COTISATIONS 2021 :	9
VI.	PROJETS 2021 :	9
VII.	ATTRIBUTION SUR PROPOSITION DU BUREAU DU STATUT DE MEMBRES D'HONNEUR	9
VIII.	QUESTIONS DIVERSES.....	9

L'Assemblée Générale s'est tenue le 23 janvier 2021 à la salle Rottembourg, place Rottembourg à Montgeron. L'assemblée est ouverte à 14h15.

21 adhérents sont présents, 23 pouvoirs ont été donnés, le quota maximum fixé par la municipalité dans le cadre de la pandémie est respecté.

L'association compte **108 adhérents à jour de leur cotisation en 2020.**

La pandémie a marqué un frein important à la vie associative et réduit les échanges, notamment avec les adhérents qui ne sont pas connectés à internet. A signaler que 7 adhérents ne renouvellent pas leur adhésion pour cause de déménagement ; c'est un nombre inhabituellement élevé.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 octobre 2020

Le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 3 octobre 2020 portant sur l'année 2019 a été adressé par courriel et/ou courrier à chaque adhérent, et joint à la convocation de la présente assemblée générale.

VOTE : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. RAPPORT MORAL par la Présidente

Le nouveau bureau, qui a pris ses fonctions le 3 octobre 2020, s'est immédiatement attelé aux dossiers à fort enjeu qui impacteront durablement l'environnement et notre cadre de vie.

Nous rappelons que l'objectif de l'association MONTGERON ENVIRONNEMENT n'est pas de s'inscrire dans une opposition systématique, mais de rester une force de proposition.

Montgeron Environnement développe, en recherche de synergie sur les problématiques présentes sur notre territoire, une politique d'alliance avec d'autres associations et fédérations. Certaines œuvrent dans tous les domaines de la protection de l'environnement, comme France Nature Environnement IDF et Essonne Nature Environnement. D'autres

sont plus spécialisées et se concentrent sur un sujet spécifique comme le Collectif de Sauvegarde de la Vallée de l'Yerres, l'association BRUITPARIF, ou 60 Millions de piétons.

Nos orientations et priorités d'actions de 2020 seront poursuivies en 2021 :

L'urbanisme : développer les emplois plutôt que des logements

Le déficit d'emploi sur la commune s'est accru de 5 points en 10 ans (53,8 en 2014 Montgeron Mag n°27 février 2018). L'équipe en place s'était engagée à ne plus densifier la ville, et rien ne justifie cet accroissement puisque nous avons actuellement le pourcentage requis de logements sociaux (près de 25%), mais les nouveaux logements vont créer un déficit en logements sociaux qu'il faudra donc construire. C'est un cercle vicieux.

En 2020 nous voyons des immeubles émerger partout dans la ville, il s'agit de près de 350 logements supplémentaires en cours ou autorisés depuis 2014 (Eiffage) rues de Concy/Leclerc 46 appartements, Rue du Gué/ Jaurès (3F) 31 appartements, Rue du Repos 8 maisons 42 appartements, Rue Charles/ République 53 appartements, Rue d'Eschborn/ République la résidence senior Beausoleil 130 appartements, Rue du docteur Lacaze : 4 maisons, Moulin de Senlis : 25 appartements, projet serrurerie Jamet

La biodiversité et l'environnement

La préservation des espaces naturels (forêt de Sénart et vallée de l'Yerres) et de la nature en ville qui forment la trame verte, brune et bleue est notre « fil vert » et nous luttons sans relâche pour transformer les paroles de la municipalité en actes.

La forêt de Sénart périurbaine ne doit plus être considérée comme une forêt d'exploitation. La forêt de Sénart pourrait devenir un lieu d'observation de la biodiversité tout en étant un espace de détente pour la population environnante. Montgeron environnement, membre très actif du comité de pilotage de la charte du massif de Sénart, continue de travailler à faire évoluer le projet de charte.

Les problématiques liées à l'eau et à l'artificialisation des sols

Ces problématiques nationales sont présentes en particulier sur les zones sensibles telles la plaine d'expansion des eaux de l'Yerres (plaines de Chalandray et de Senlis).

Notre présence au nom d'ENE à la Commission Locale de l'Eau de l'Yerres (CLE) depuis octobre 2020 chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), consacre notre engagement sur ces questions depuis de nombreuses années. Elle nous permettra d'approfondir nos connaissances techniques, et une plus grande efficacité de nos actions.

La diffusion de la connaissance et la promotion d'actions pédagogiques

Le bureau s'efforcera de développer avec la participation du plus grand nombre possible d'adhérents :

- l'information, la sensibilisation, l'alerte aux habitants de Montgeron et plus largement de l'agglomération, sur les sujets qui touchent le quotidien, tels la gestion des déchets, les circulations, ... et des sujets plus globaux, tels la transition énergétique, le réchauffement climatique et la récession de la biodiversité,
- La promotion d'actions pédagogiques de découverte ou de préservation de la faune et de la flore locales.

La culture de la concertation et du dialogue entre les élus et la société civile

Le secteur associatif est une expression « organisée » de la société civile et devrait constituer pour les élus, dans une démocratie mature, un interlocuteur et un levier pour construire des processus de concertation.

Il est aussi un contrepouvoir sans lequel une démocratie ne fonctionne pas.

Actuellement, la CAVVVS et, singulièrement, la ville de Montgeron, cultivent la seule expression individuelle dispersée et malléable et contournent autant qu'il leur est possible ces corps intermédiaires qu'elles considèrent comme des opposants.

Le processus adopté pour la constitution du nouveau conseil de développement de la CAVVVS est de ce point de vue un cas d'école, nous y revenons dans le rapport d'activité.

VOTE: Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

III. RAPPORT D'ACTIVITE par les membres du bureau

La précédente assemblée générale s'étant tenue le 3 octobre dernier, le rapport d'activité développe les actions du dernier trimestre et leurs perspectives en 2021.

Un bureau actif malgré la pandémie

Les réunions de bureau ont été moins fréquentes du fait de la pandémie. Le bureau s'est néanmoins réuni formellement 6 fois dans l'année, alternant le présentiel et les visioconférences.

Notre participation aux réunions de travail, et organes dirigeants de notre réseau associatif s'est poursuivie, la plupart du temps par visioconférence.

La diffusion et le partage de l'information avec les adhérents a été plus que jamais une priorité, avec plus de 80 messages diffusés à l'ensemble des adhérents (maintien du lien et proposition d'entraide au début de la pandémie, informations sur nos actions et l'actualité locale, réunions publiques, conseils municipaux, ...).

Une page Facebook <https://www.facebook.com/montgeronenvironnement91/> a été ouverte en novembre, en complément du site <https://www.montgeron-environnement.fr/>

Elle sera destinée à informer plus largement le public et pourra être largement partagée dans vos réseaux !

La vie locale, concertation, démocratie locale

❖ Le premier semestre a été marqué par l'élection municipale et communautaire 2020 :

L'élection a été marquée par un taux d'abstention massif (plus de 60% d'abstentions à Montgeron).

Avec une telle abstention nos propositions de mise en place de processus de concertation sincères avec les associations et les citoyens sont encore plus importantes pour que vive la démocratie locale.

Un questionnaire aux listes candidates, support de réflexion sur les grands dossiers de la commune, a été élaboré en concertation avec les adhérents et adressé aux 4 listes candidates.

La liste *Montgeron naturellement* conduite par Madame Sylvie Carillon n'a pas accusé réception ni répondu à notre proposition d'échanges.

2 listes n'ont pas répondu dans les délais permettant d'organiser une réunion avec les adhérents avant le 1^e tour, Montgeron en Commun (Céline Cieplinsky) et Au cœur de Montgeron (Stépan Milosevic).

Le dialogue est allé au bout du processus (tenue d'une réunion avec les adhérents le 25 février) permettant une signature avec *Montgeron avec vous*- Patrice Cros.

Nous proposerons de poursuivre tout au long du mandat ce dialogue avec les élus de bonne volonté.

❖ A signaler 2 avancées à mettre au crédit de notre association en début d'année 2020 qui ont fait progresser la transparence, l'information des citoyens, et le respect du droit tout simplement :

- **La nomination en février d'une Déléguée à la protection des données (DPO ou DPD)** à la mairie pour donner suite à notre courrier par lequel nous avons dénoncé cette carence quant au contrôle de la constitution de fichiers ou l'observation des données recueillies par la video-surveillance.

La communication du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) par la mairie à la suite à l'avis favorable de la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) que nous avons saisie. Le document est consultable sur le site de Montgeron Environnement (lien : <https://www.montgeron-environnement.fr/le-plan-communal-de-sauvegarde-de-montgeron-enfin-communique/>) et toujours pas sur le site de la mairie.

- ❖ **Le Forum des associations, moment fort de la vie associative** s'est tenu en septembre avec la participation de plusieurs adhérents, mais réduit à une demi-journée pour cause de crise sanitaire.

- ❖ **Notre candidature au Conseil de Développement de la CAVYVS en novembre**

Créé en juillet 2016, les renouvellements électoraux de cette année conduisent au renouvellement du Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine.

Nous avons diffusé à tous les adhérents un appel à candidature paru le 3 novembre sur le site de CAVYVS, et les avons appelés à présenter leur candidature individuelle.

L'association a porté la candidature des 5 membres du bureau en tant que « *bénévoles et acteurs du territoire (représentants des milieux socioprofessionnels et associatifs, personnalités qualifiées, chefs d'entreprises ou commerçants, directeurs d'établissements scolaires ou enseignants, personnels hospitaliers, chercheurs, citoyens volontaires, etc.* »

Par ailleurs nous avons appris que les municipalités avaient été appelées à coopter des candidatures, mais de façon confidentielle.

A ce jour nous sommes sans réponse. L'opacité des modalités de nomination à ce conseil est d'autant plus dommageable qu'il s'agit d'une instance de concertation. Si aucun membre du bureau n'est retenu, il est vraisemblable que nous serons amenés à faire appel de la décision.

- ❖ **Diffusion et participation au Webinaire de FNE IDF en novembre « Plaidoyer pour l'action juridique des associations »**

Devant des processus de concertation souvent de pure forme la fédération se structure et renforce sa capacité à mener les combats devant les tribunaux. Le taux de succès des procédures est proche des 2/3.

Espaces naturels, corridors écologiques, biodiversité,...

Objectif ZAN (zéro artificialisation nette des sols) : préserver et restaurer la trame verte et bleue entre forêt de Sénart et la vallée de l'Yerres.

- ❖ **Forêt de Sénart**

La forêt de Sénart périurbaine ne doit plus être considérée comme une forêt d'exploitation.

Lettres aux ministres de tutelle de l'ONF (ministre de l'agriculture, Julien Denormandie et ministre de la transition écologique et solidaire, Barbara Pompili) en octobre.

- **Mise en ligne d'une pétition** pour demander un moratoire sur l'exploitation sylvicole de la forêt de Sénart. (406 signatures à ce jour) avant la tenue des assises de la biodiversité (7 et 8 octobre) qui se sont tenues en Essonne (Massy). Interpellation des élus (maires, conseiller généraux, députés, sénateurs...)
- Lien : https://www.petitions.fr/pour_un_moratoire_sur_lexploitation_sylvicole_de_la_foret_de_senart
- **Participation de 3 représentants de ME à la journée de relance du comité de pilotage de la charte de la forêt de Sénart** (15 octobre à Evry).
Travail en cours sur la rédaction de la charte, ses orientations et l'organisation de la gouvernance.
- **Rencontre avec l'ONF au chêne d'Antin avec les Draveillois (13 octobre 2020)** mobilisés contre les coupes dans les parcelles 2 et 9 limitrophes de Draveil et la réalisation d'allées de cloisonnement permettant l'exploitation de la forêt. L'association « Aux arbres citoyens » (lien <https://www.change.org/p/office-national-des-for%C3%AAts-stop-au-massacre-en-for%C3%AAt-de-s%C3%A9nart-prot%C3%A9geons-nos-arbres/u/28110297>) de Draveil a recueilli 27 000 signatures sur sa pétition contre les coupes en forêt.
- **Rapport photographique d'arpentage limite secteur du carrefour des Bergeries :**
Layons pour coupes en futaie irrégulière tous les 10m, parcelles 328, 327,326, 325.
Ci-dessous une vidéo très explicite sur la chaîne Youtube de l'association
<https://studio.youtube.com/video/jA8EkULeNnk/edit>

❖ Inondations / Vallée classée de l'Yerres : projection d'un diaporama (en PJ)

Objectif : Toute construction dans le lit majeur de l'Yerres doit être proscrite.

- **Le dossier Moulin de Senlis :**

2 recours au Tribunal administratif conjoints ENE, CSVY, Montgeron Environnement :

- 8 Janvier 2020 contre la réalisation de 26 places de stationnement d'une superficie de 554m² sur la parcelle 000AB83 de 32 385m² appartenant à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,
- 26 septembre 2020 contre le permis de construire et travaux de réaménagement de l'ensemble immobilier « moulin de Senlis » en 25 logements et locaux d'activité.

- **Le chantier Eiffage Carré Concy d'Eiffage, 46 logements, 1 parking souterrain.**

L'association continue d'alerter sur la densification urbaine dans les zones inondables et proches des zones inondables. Le projet Eiffage a nécessité le rabattement de la nappe phréatique (projection d'une vidéo sur le pompage de la nappe d'aout à novembre, lien <https://www.youtube.com/watch?v=tMEP-9hIRKw>). Les circulations d'eau souterraines seront indéniablement modifiées et Montgeron Environnement reste vigilant quant aux mesures prises ou à prendre pour éviter l'aggravation des inondations.

La problématique d'emprise au sol et espaces de pleine terre des terrains d'angle est à revoir dans le PLU car elle favorise les gros projets immobiliers.

- **Vigilance en 2021 sur les Terrains « Dardères » et le projet de Maison du département.** Des alternatives à vocation « métiers verts » ou de compagnons du devoir peuvent avoir une justification économique et environnementale.

- **Participation à la révision du Sage de l'Yerres**

- Participation à l'atelier d'arpentage photographique le 1^{er} octobre à Epinay sous Sénart.
- Installation de la commission locale de l'eau le 17 décembre.
- En 2021 la révision du SAGE de l'Yerres est une priorité.

3 commissions instances de concertation élargies et ouvertes à tout public sur les problématiques d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2054 :

La commission « fonctionnalités des milieux aquatiques et patrimoine commun face au changement climatique » : restauration de ses fonctionnalités, patrimoine naturel, floristique et faunistique, la biodiversité, les zones humides, la prise en compte des paysages, l'hydraulique agricole ainsi que le lien social entretenu avec ces milieux.

La commission « eau et aménagements face au changement climatique » : l'eau et la nature dans la ville et dans l'aménagement du territoire, la gestion des eaux pluviales, la problématique des risques et de l'inondation par le ruissellement, aux coulées de boues, au patrimoine bâti, la prise en compte des paysages, aux plans et programmes d'actions mis en œuvre sur le territoire, etc.

La commission « lien nappes/rivière face au changement climatique » : pollutions diffuses, enjeux sur la quantité et la qualité de la ressource en eau, débits des cours d'eau, des étiages, qualité des eaux superficielles, les inondations par remontée de nappe...

Inscription via le lien ci-contre : <https://form.jotform.com/203523543623348>

Bon à savoir :

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs :

- *il précise les objectifs de qualité et quantité du SDAGE, en tenant compte des spécificités du territoire,*
- *il énonce des priorités d'actions,*
- *il édicte des règles particulières d'usage*

Le SAGE comprend :

- *un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation,*
- *un règlement, accompagné de documents cartographiques, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD.*

- Ces éléments lui confèrent une portée juridique :
- le PAGD est opposable aux pouvoirs publics : tout programme, projet ou décision prise par l'administration, directement ou indirectement, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques doit être compatible avec le PAGD,
- le règlement est opposable aux tiers : tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être conforme avec le règlement.

Pour l'enquête publique, est joint à ces documents un rapport environnemental, qui décrit et évalue les effets notables que peut avoir le SAGE sur l'environnement. <https://www.gesteau.fr/presentation/sage>

❖ **Mobilisation contre l'abattage des arbres en ville (diaporama en PJ)**

- **Rencontre contre l'abattage de 25 cerisiers du Japon rue du Val Fleury** à l'appel des habitants de Brunoy le 23 juillet
- **Interpellation de la maire et du conseil municipal de Montgeron à la suite de la publication de la carte de vœux de la mairie (1000 arbres plantés depuis 2014) : envoi d'un courrier accompagné d'un diaporama en janvier 2021.**

Combien d'arbres abattus pour les constructions et l'aménagement des rues ?

Exemple : Résidence Beausoleil, avenue de la République, 130 appartements, Nous avons combattu le projet en 2017 lors de l'enquête publique. Le permis de construire a été accordé en 2018 (7000 m² de plancher). La partie boisée du parc des frères Picpus vient d'être rasée et bétonnée.

Dossiers en cours :

- 1 000 Arbres en ville
- Charte de l'arbre
- Aménagement avenue de la République nord avec l'abattage prévu des tilleuls place des Tilleuls et l'aménagement d'un parking public sur l'emprise du parc du lycée.

Les circulations / nuisances sonores/ pollutions

❖ « Baromètre des villes marchables »

Diffusion du questionnaire 60 millions de piétons en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée pédestre et le collectif "Place aux piétons"

L'opération devrait s'achever le 15 mars 2021. Les résultats seront diffusés avant l'été dans les médias au niveau national et analysés au cours d'un colloque pour annoncer le Palmarès des villes marchables et « Plan Piéton National ».

❖ **Bruitparif**

Diffusion de l'enquête relative à la perception de l'environnement sonore durant le confinement lancé par Acoucité à une échelle nationale. Les résultats en IDF seront analysés en relation avec les évolutions observées à partir du réseau de mesures déjà en place.

❖ **L'avenue de la République Nord** (projection en PJ)

Participation à la réunion publique du 13 janvier et diffusion du diaporama aux adhérents (initiative ME)

Recueil des observations et questions en cours.

Interpellation de la mairie au sujet de l'abattage d'arbres place des Tilleuls et parc du Lycée.

❖ **Aménagement de la gare, le Boulevard Sellier, la rue du général Leclerc pour l'accessibilité aux PMR/ circulations/ nuisances sonores /projet maison départementale sur terrains Dardères / ZAN**

La ville semble vouloir entreprendre des travaux importants pour un réaménagement de la place de la gare et l'implantation d'une maison du département consacrée aux services sociaux.

Les riverains subissent une dégradation de leur cadre de vie et des nuisances continues depuis 2014 (antenne Synérail 2014, chantier SNCF et base de vie sur les terrains Dardère2019/2020, chantier Eiffage2019/2022).

Une concertation préalable sérieuse, très en amont, s'impose sur ce secteur central et sensible de la ville avec les riverains, les commerçants, les usagers du RER. Rendre les trottoirs de l'avenue du Général Leclerc (de l'avenue de la République jusqu'aux rives de l'Yerres) accessibles au PMR et poussettes.

Diffusion du Webinaire FNE : atelier théorique sur les déchets sauvages du 1er juillet 2020, puis en septembre "Les déchets sauvages en Ile-de-France : passons à l'action !"

Une adhérente l'a suivi. Des actions pourraient être développées sur ce thème sur le principe du volontariat.

VOTE : le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

IV. RAPPORT FINANCIER par le Trésorier :

RAPPORT FINANCIER ANNEE 2020		2020
Report 2019	(A)	5606,52
RECETTES 2020	(B)	
Subventions		0,00
Cotisations		1220,00
dons		155,00
Intérêts livret bleu		10,38
Dons pour frais de justice		
Vente livre ENE Identité de l'Essonne		
Total B		1385,38
DEPENSES 2020	(C)	
Assurance		42,90
Frais réception		
frais divers de gestion frais postaux, achats fournitures		76,61
Location salle		
Frais AG		
Site WEB, flyer		160,63
Publication, Publicité		
Cotisations aux associations partenaires		182,92
Recours contentieux		270,00
Total C		733,06
Solde au 31 décembre 2020	(A+B-C)	6258,84

Commentaires sur les recettes : Augmentations des dons : 155,00€

Commentaires sur les dépenses : frais stables du site WEB, Référé préventif Eiffage-Carré Concy, légère augmentation des cotisations par l'adhésion à 60 millions de piétons : 26€

VOTE : le rapport financier est approuvé à l'unanimité, quitus est donné au Trésorier.

V. COTISATIONS 2021 :

Le bureau propose de ne pas changer le montant des cotisations qui est de :

- Jeune moins de 25 ans : 5€
- Individuel : 15€
- Couple : 20€
- Personne morale : 30€

L'association accepte les dons des adhérents et des non adhérents.

VOTE: le maintien du montant des cotisations est approuvé à l'unanimité.

VI. PROJETS 2021 :

Les principaux dossiers pour 2021 ont été abordés dans le rapport moral et le rapport d'activité.

Des inquiétudes s'expriment et des adhérents souhaitent avoir des informations sur :

- La destruction des tours à l'OLY : avec la démolition prévue de 350 logements quid de l'impact sur le taux de logements sociaux qui était aux normes à Montgeron (entre 24 et 25%) ?
- le programme en construction rue du Repos : Y a-t-il des logements sociaux prévus ?
- La Ressourcerie s'agrandit en secteur PPRI ; ce serait en partie sur le projet de la zone d'activité SPIRIT.

Ces questions seront posées au service de l'urbanisme.

VII. ATTRIBUTION SUR PROPOSITION DU BUREAU DU STATUT DE MEMBRES D'HONNEUR

Le bureau a le plaisir de proposer à l'approbation de l'assemblée générale, en vertu de l'article 6, d'attribuer à Jacques de Milleret et Véronique Hestin la qualité de membres d'honneur du statut pour les services qu'ils ont rendu à l'association depuis sa réactivation en 2011. Cette qualité n'a jamais encore été attribuée.

Les adhérents applaudissent et la proposition est approuvée à l'unanimité.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Clôture de l'assemblée générale à 17h15.